

## DELIBERATION DD2022\_139

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	51
Votants	69
Pouvoirs	18

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 2 décembre 2022

**LE 8 décembre 2022**, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de  
**M. Jacques AUZOU**

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

### MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER JANVIER 2023 : PROMOTION INTERNE

#### PRESENTS :

M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COUNIL, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, M. TALLET, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, Mme TOULAT, M. PERPEROT, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. PIERRE NADAL, Mme ESCLAFFER, M. GUILLEMOT, M. NARDOU, M. ROLLAND, M. MARC, M. CADET, M. NOYER, Mme DUPUY, M. AMELIN, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO, Mme MOULHARAT

#### ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. COLBAC, Mme LABAILS, Mme SALOMON, Mme SARLANDE, M. BARROUX, Mme COURAULT, Mme DOAT, Mme FAVARD, Mme FRANCESINI, M. GASCHARD, Mme MARCHAND, Mme DUVERNEUIL, Mme REYS, M. PERIER

#### POUVOIR(S) :

M. AUDI donne pouvoir à M. CADET  
M. DOBBELS donne pouvoir à Mme BOUCAUD  
M. FOUCHIER donne pouvoir à M. LEGAY  
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER  
Mme LUMELLO donne pouvoir à M. SUDREAU  
Mme TOURNIER donne pouvoir à M. LECOMTE  
M. SERRE donne pouvoir à Mme MOULHARAT  
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD  
M. CHANSARD donne pouvoir à M. JAUBERTIE  
M. BELLOTEAU donne pouvoir à M. GEORGIADES  
M. LAGUIONIE donne pouvoir à Mme GONTHIER  
M. BOURGEOIS donne pouvoir à M. BUFFIERE  
M. DELCROS donne pouvoir à M. ROLLAND  
M. MARSAC donne pouvoir à M. PERPEROT  
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM  
M. LAVITOLA donne pouvoir à M. AMELIN  
Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD donne pouvoir à Mme FAURE  
M. CHANTEGREIL donne pouvoir à M DENIS

## MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER JANVIER 2023

Vu le code général des collectivités territoriales.

**Considérant que** le Grand Périgueux a transmis au Centre Départemental de Gestion de la Dordogne les dossiers ci-dessous pour l'avancement de grade à la promotion interne (catégorie A et B) au titre de l'année 2022 :

Catégorie B : 2 dossiers pour le grade de rédacteur, 1 dossier pour le grade de rédacteur principal de 2ème classe, 1 dossier pour le grade de technicien, 1 dossier pour le grade de technicien principal de 2ème classe

Catégorie A : 1 dossier pour le grade d'ingénieur et 1 dossier pour le grade d'attaché

**Que** seul un dossier a été retenu. Il s'agit d'un agent de la direction des ressources humaines qui remplissait les conditions d'ancienneté et d'emploi pour accéder à la promotion interne, au grade de rédacteur territorial, catégorie B, conformément aux lignes directrices de gestion du Grand Périgueux a été retenu.

**Que** l'agent est donc inscrit sur la liste d'aptitude à la promotion interne du grade de rédacteur en date du 23 septembre 2022.

**Considérant que** pour permettre sa nomination, son poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs doit être supprimé et un poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs doit être créé.

**Que** le comité technique du 15 novembre 2022 est saisi de ce dossier.

**Qu'il** est donc proposer de modifier le tableau des emplois du Grand Périgueux, au 1<sup>er</sup> janvier 2023 comme précisé ci-dessus.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de supprimer un emploi relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- De créer un emploi relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux à la même date ;
- De prévoir les crédits budgétaires nécessaires ;
- Décide de modifier le tableau des effectifs/emplois ;
- Autorise le Président à signer les documents nécessaires.

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 21/12/2022	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 21/12/2022	Périgueux, le 21/12/2022
	Le Président, Jacques AUZOU